

# VILLE D'ECROUVES

RESTAURATION SCOLAIRE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

N A P 2017 / 2018

**RETOUR** en mairie des dossiers d'inscription, dûment complétés, avec les pièces à fournir avant le

**1<sup>er</sup> JUILLET 2017, dernier délai**

## A fournir dans tous les cas :

### A l'inscription :

- un justificatif de domicile - copie
  - attestation CAF (si QF  $\leq$  750) - copie
  - assurance extra-scolaire - copie
  - une fiche sanitaire (recto - verso) avec copies des vaccinations
  - Relevé d'identité bancaire ou postale
  - les fiches d'inscription "accueil périscolaire"- "restauration scolaire"
- Et "N A P "

## Comment gérer vos réservations et toutes modifications au cours de l'année scolaire ?

☞ Par retour de vos fiches mensuelles de réservation en mairie ou par mail ([mairie.ecrouves@wanadoo.fr](mailto:mairie.ecrouves@wanadoo.fr)), idem pour toutes modifications, au plus tard avant 11h30 la veille du jour concerné.

☞ Par le portail internet « monespacefamille » au plus tard avant 16h la veille du jour concerné (*les modalités de fonctionnement du site sont jointes au présent règlement*)

🔴\* Une réservation pour le lundi doit être faite par mail ou déposée en mairie, avant 11h30 ou avant 16H sur monespacefamille.fr, le vendredi précédent.

🔴\* Aucune réservation ou modification ne seront prises en compte par téléphone.

🔴\* Les nap se réservent avant le début de chaque période par mail ou dépose des fiches de réservation en mairie.

# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## Modalités

### Conditions :

- Toute admission à l'accueil périscolaire doit faire l'objet d'une inscription préalable par le biais du dossier joint.
- Les réservations sont à renouveler tous les mois par le biais des fiches mensuelles de "réservation" ou via le portail [monespacefamille](https://monespacefamille.meurthe-moselle.fr)

### Lieux et horaires :

3 sites d'accueil périscolaire :

1 - Ecole Albert Jacquard et Lucien Croiset pour les écoles Lucien Croiset, Albert Jacquard,

2 - Ecole Pierre et Suzanne Mathy pour les écoles : Pierre et Suzanne Mathy,

3 - Au groupe scolaire Justice pour les écoles : Primaire La Justice et Auguste Gerdolle.

- les horaires sont les suivants :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 20 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)
- le soir de 16 h 05 à 18 h 35 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- le mercredi de 11 h 45 à 12 h 30

### Tranches d'âges :

Les enfants doivent être âgés de 4 ans minimum et être autonomes.

### Tarifs de l'accueil périscolaire :

- Enfants d'Ecrouves :

1,30 € de l'heure pour un quotient familial CAF inférieur ou égal à 750 €.

1,40 € de l'heure pour un quotient familial CAF supérieur à 750 €.

- Enfants extérieurs à Ecrouves :

1,50 € de l'heure pour un quotient familial CAF inférieur ou égal à 750 €.

1,60 € de l'heure pour un quotient familial CAF supérieur à 750 €.

### Précisions sur le décompte des tranches horaires pour les paiements

- de 16 h 05 à 17 h 05 : 1 heure décomptée sachant que toute heure commencée est due,
- de 17 h 05 à 18 h 05 : 1 heure décomptée sachant que toute heure commencée est due,
- de 18 h 05 à 18 h 35 : ½ heure décomptée sachant que si cette ½ heure est commencée, elle est due.

### Personnel d'encadrement :

Vos enfants sont encadrés par une équipe qualifiée soucieuse de leur bien-être.



## RESTAURATION SCOLAIRE

### Modalités

#### Conditions :

- Toute admission dans un restaurant scolaire doit faire l'objet d'une inscription préalable par le biais du dossier joint.
- Les réservations sont à renouveler tous les mois par le biais des fiches mensuelles de "réservation" ou via le portail [monespacefamille](http://monespacefamille).

***Attention : sans réservation votre enfant ne pourra pas être accueilli.***

#### Lieux et horaires :

2 sites de restauration :

1 - A la salle des fêtes du Centre pour les écoles Lucien Croiset, Albert Jacquard (Centre) et Pierre et Suzanne Mathy (Bautzen : un service de transport gratuit est mis en place).

2 - Au groupe scolaire Justice pour les écoles : Primaire La Justice et Auguste Gerdolle.

#### Tranches d'âges :

Les enfants doivent être âgés de 4 ans au minimum et être autonomes.

#### Tarifs de la restauration :

- Enfants d'Ecrouves :

4,60 € le repas pour un quotient familial CAF inférieur ou égal à 750 €.

4,80 € le repas pour un quotient familial CAF supérieur à 750 €.

- Enfants extérieurs à Ecrouves : 5,40 € le repas.

Le temps de garde de 11 h 45 à 13 h 20 est compris dans ces 3 tarifs.

#### Personnel d'encadrement :

Vos enfants sont encadrés par une équipe qualifiée soucieuse de leur bien-être.

#### Liste des pièces complémentaires à fournir obligatoirement *en cas d'allergie(s)* :

- Certificat médical et/ou Projet d'Accompagnement Individuel

## LE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations périscolaires (accueil périscolaire, restauration scolaire et NAP) sont facturées mensuellement. Vous recevrez une facture à votre domicile à régler auprès de la Trésorerie principale de Toul dans le mois suivant sa réception.

Les modes de règlement acceptés auprès de la Trésorerie : chèques, espèces, CESU, CB.

Le paiement en ligne est possible via le site <https://www.tipi.budg.et.gouv.fr/tpa/accueilportail.web> (procédure à suivre jointe)

**❄️\* Aucun règlement ne pourra être effectué en mairie, ni remis à un responsable de site d'accueil périscolaire.**

Accueil à la Mairie d'ECROUVES - 179 rue de l'Hôtel de Ville - 03 83 43 11 02

Mail : [mairie.ecrouves@wanadoo.fr](mailto:mairie.ecrouves@wanadoo.fr)

**Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et les mercredis de 13h30 à 17h30.  
En juillet et en août, l'accueil est fermé les après-midi.**